

Rapport public Parcoursup session 2024

Of-Cfa Institut Aéronautique Amaury de la Grange - Certificat de Spécialisation - Accueil dans les transports - en apprentissage

Les données de la formation

Données de la procédure calculées le mardi 01 octobre 2024.

Of-Cfa Institut Aéronautique Amaury de la Grange - Certificat de Spécialisation - Accueil dans les transports - en apprentissage (44998)

Formation d'affectation	Jury	Groupe	Nombre de places proposées	Nombre de voeux confirmés	Nombre de contrats saisis
Of-Cfa Institut Aéronautique Amaury de la Grange - Certificat de Spécialisation - Accueil dans les transports - en apprentissage (44998)	Jury par défaut	Tous les candidats	20	82	0

Les critères utilisés en 2024

Champs d'évaluation	Critères retenus par la commission d'examen des vœux	Éléments pris en compte pour l'évaluation des critères	Degré d'importance des critères
Résultats académiques	Moyenne BAC	Revue des moyennes des 2 semestres de Terminale BAC	Complémentaire
	Moyenne en mathématiques	Revue des moyennes des 2 semestres de Terminale BAC	Important
	Moyenne en français	Revue des moyennes des 2 semestres de Terminale BAC	Important
	Moyenne en anglais	Revue des moyennes des 2 semestres de Terminale BAC	Important
Compétences académiques, acquis méthodologiques, savoir-faire	Compétences professionnelles	Savoir travailler en équipe et maîtriser sa communication - Faire preuve de réactivité et d'esprit d'initiatives	Important
	Compétences académiques	Avoir le sens du contact, une démarche commerciale et être à l'aise dans les matières tertiaires	Important
Savoir-être	Savoir-être	Rigueur et organisation, curiosité, adaptabilité	Important
Motivation, connaissance de la formation, cohérence du projet	Cohérence du projet	Avoir un cursus tertiaire en rapport avec les métiers de l'accueil	Important
	Intérêt pour la filière	Intérêt pour le domaine de l'aéronautique et des transports, le sens du contact et de l'accueil	Important
Engagements, activités et centres d'intérêt, réalisations péri ou extra-scolaires	Aucun critère défini pour ce champ d'évaluation		

Prise en compte des enseignements de spécialité (EDS) dans l'examen des vœux

Comment prenez-vous en compte les enseignements de spécialité dans votre examen des candidatures ?

Ils ne sont pas pris en compte.

Les modalités d'examen des vœux

Les modalités d'examen des vœux

L'appréciation de chaque vœu est faite au regard de la cohérence entre, d'une part, le projet de formation du candidat, ses acquis et ses compétences et, d'autre part, les attendus de la formation et critères et modalités d'examen définis par la commission d'examen des vœux de la formation, dans le respect des critères généraux fixés en application de l'article D. 612-1-5 et publiés sur les fiches de formation mises en visibilité sur le site parcoursup.fr.

Avez-vous eu recours à un traitement algorithmique ?

Aucun traitement algorithmique n'a été mis en œuvre par la commission d'examen des vœux.

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

Nos conseils aux candidats pour la prochaine session

La participation aux Réunions d'informations demeure vivement conseillée. En effet, les échanges avec les conseillers en formation et nos étudiants sont riches en informations sur les enseignements proposés, leurs contenus, leurs organisations et la capacité de l'IAAG à mobiliser son réseau de partenaires du secteur de l'aéronautique. Enfin la rédaction de votre CV/lettre de motivation est fondamentale et nous vous recommandons de nous solliciter en amont pour un accompagnement individuel et de ne pas attendre vos résultats du baccalauréat. Vous optimiserez vos chances lors de vos entretiens de motivation avec l'IAAG

Signature :

Sébastien PARMOLI,

Chef d'établissement de l'établissement Of-Cfa

Institut Aéronautique Amaury de la Grange